Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-253502629-20260915-DELIB2026_104-DE

EAU DU BASSIN RENNAIS
COLLECTIVITÉ

Collectivité Eau du Bassin Rennais
Hôtel de Rennes Métropole
RENNES

N°2026-104

Opération de remplacement des forages de la Marionnais (Chartres-de-Bretagne) et de Lillion (Le Rheu)
Approbation du programme de l'opération

BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 15 septembre, à dix-huit heures, le Bureau de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, légalement convoqué le 9 septembre 2026 par M. BROSSARD, Président, s'est réuni en son siège administratif, 2 rue de la Mabilais, 35000 RENNES.

Nombre de délégués	
En exercice : 15	Quorum : 8
Présents : 11	Votants : 11
Absents : 3	

SONT PRESENTS :

Mesdames Françoise LOUAPRE, Flavie BOUKHENOUFA, Caroline BUHOT (Rennes Métropole), Messieurs Yannick BRE (Montfort Communauté), Laurent DUMERCY (Brocéliande Communauté), Loïc ALMÉRAS, Pascal VASNIER (Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné), Ludovic BROSSARD, Pascal PINAULT, Yannick NADESAN [arrivé à 18h15 – à partir de la délibération n°2026-101 – départ à 19h18 – après la délibération n°2026-105], Jacky SAVIN (Rennes Métropole).

SONT ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Isabelle PELLERIN, Virginie FRABOT, Gisèle EL DIB, Monsieur Didier CHAPELLON (Rennes Métropole).

Assistés de : Mesdames Anne-Marie Aquilina, Morgane Bécot, Sandra Chériaux, Céline juspin, Virginie Leroy, Messieurs Laurent Géneau, Tristan Hisberg, Stéphane Louaisil (Collectivité Eau du Bassin Rennais).

Le quorum est atteint, le Président, M. BROSSARD, ouvre la séance.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-253502629-20260915-DELIB2026_104-DE

Rapport,

Mes Chers Collègues,

Afin d'assurer une partie de l'approvisionnement en eau potable de son territoire, la Collectivité Eau du Bassin Rennais dispose en 2026 de 14 ressources souterraines :

- Pavais-Marionnais-Fénicat (Chartres-de-Bretagne) : 2 forages et 1 puits,
- Lillion (Rennes) : 3 puits,
- Vau Reuzé (Betton) : 1 forage et 1 puits,
- La Noé (Saint-Grégoire) : 1 forage et 1 puits,
- La Chaumière (Feins) : 2 forages,
- Le Rocher (La Chapelle-Chaussée) : 1 forage,
- Beauregard - La Douettée (Saint-Aubin-d'Aubigné) : 2 forages,
- La Tournerie (Gahard) : 2 forages,
- La Ville Danet – Creux du Cannée (Paimpont) : 2 forages
- Les Ruisseaux (Paimpont) : 1 forage
- Le Pas du Houx (Paimpont) : 1 forage
- La Boissière (Monterfil) : 1 forage et 1 puits,
- Les drains du Coglais (Saint-Germain-en-Coglès),
- Les drains d'Asnière (Montfort-sur-Meu).

Afin d'assurer la bonne gestion des nappes d'eau souterraine captées et la pérennité des ouvrages de prélèvement (puits et forages), la Collectivité Eau du Bassin Rennais assure un suivi des ressources souterraines et de leurs captages suivant trois axes :

- **La connaissance des ressources souterraines** via la détermination ou la précision des aires d'alimentation des captages souterrains,

- **Le suivi des ressources souterraines** via la mise en place de réseaux de suivis,

- **L'entretien et la pérennisation des ouvrages et des prélèvements** via des diagnostics, des travaux de réhabilitation des forages existants et/ou la création de nouveaux forages.

Dans le cadre de sa mission d'entretien et de pérennisation des ouvrages et des prélèvements de la ressource souterraine, la Collectivité entreprend de remplacer plusieurs ouvrages dont la dégradation avancée ne permet plus une exploitation optimale.

Lors de sa séance du 6 février 2025, le Bureau syndical a approuvé la création de quatre nouveaux forages d'exploitation sur les sites de Vau-Reuzé, la Tournerie et la Douettée. L'opération est en cours.

La présente délibération concerne la création de nouveaux forages en remplacement du forage de la Marionnais et d'un ou plusieurs forages sur le site de Lillion. Les nouveaux ouvrages seront implantés dans les périmètres de protection immédiat existants et n'auront pas vocation à augmenter les volumes prélevés dans la ressource au-delà des volumes autorisés actuels.

➢ **Site de la Marionnais** :

La Collectivité exploite trois ouvrages de prélèvement situés dans l'aquifère des calcaires oligocènes et des faluns du miocène du bassin de Bruz-Chartres, les forages de La Pavais, Fénicat et La Marionnais.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-253502629-20260915-DELIB2026_104-DE

Ces trois ouvrages bénéficient d'une autorisation de prélèvement (arrêté préfectoral du 11 octobre 2012). L'arrêté définit pour chaque ouvrage, un débit maximum instantané et journalier et un total maximum pour les trois ouvrages (instantané : 275 m^3/h, journalier : 6 600 m^3/j et annuel : 1 450 000 m^3/an). Les eaux brutes prélevées dans ces ouvrages sont dirigées vers la station de traitement de Champ Fleury dont la capacité nominale est de 275 m^3/h.

En 2016, le diagnostic du forage de la Marionnais faisait état d'une dégradation avancée de l'ouvrage avec des pertes de charges importantes entraînant des rabattements conséquents et une forte diminution de sa capacité hydraulique.

Au regard des différents travaux de réhabilitation déjà réalisés sur ce forage depuis sa création, de nouveaux travaux de réhabilitation ne sont pas préconisés. Il est donc envisagé de créer un nouveau forage au sein du périmètre de protection immédiat existant, en remplacement du forage actuel.

Ce nouveau forage devra permettre de maintenir un niveau d'exploitation au débit autorisé soit 90 m^3/heure sur le site de la Marionnais.

➢ **Site de Lillion :**

Sur le site de Lillion, la Collectivité exploite trois forages, P2, P3 et P4 de profondeurs respectives de 14, 29 et 30 m. Les eaux brutes prélevées dans ces ouvrages sont dirigées, à ce jour, vers l'usine de traitement d'eau potable de Lillion dont la capacité nominale est de 180 m^3/h avec une production moyenne proche de 1 300 000 m^3/an. Le volume de prélèvement autorisé est de 180 m^3/h et 3 600 m^3/j au total (somme des trois forages). Les inondations de 2025 ayant fortement endommagé l'usine, une étude sur les faisabilités technico-économiques d'un transfert des eaux brutes des forages de Lillion vers l'usine de Villejean via le poste de pompage implanté sur l'étang des Bougrières voisin, est actuellement menée dans le cadre de l'étude relative à l'usine de Lillion.

En 2026, les trois ouvrages ont bénéficié de travaux de nettoyage qui ont révélé de nombreuses dégradations des tubages jusqu'alors non visibles du fait de dépôts et concrétions présentes sur les parois de la colonne captante. Ces dégradations s'ajoutent à des problématiques déjà identifiées sur les trois forages (dénoyage, tubage détérioré, risque de blocage de pompe...) et traduisant la nécessité d'une réhabilitation voire d'un renouvellement

L'objectif est de pérenniser l'exploitation de cette ressource et de maintenir la production globale au débit autorisé.

Pour ce faire, plusieurs scénarios seront étudiés dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre. Selon la solution retenue, un, deux ou les trois forages existants pourront être abandonnés et un ou plusieurs nouveaux ouvrages pourraient être créés ou réhabilités, l'objectif étant de maintenir la production globale du site à 180 m^3/h.

➢ **Montant prévisionnel de l'opération :**

Le montant total prévisionnel de l'opération est estimé à **382 000€ HT** répartis comme suit :

- Mission de maîtrise d'œuvre **: 80 000 € HT**,
- Travaux de création d'un nouveau forage sur le site de la Marionnais : **105 000 € HT**,
- Travaux de création et/ou réhabilitation d'un ou plusieurs ouvrages sur le site de Lillion : **177 000 € HT**,
- Travaux de raccordement du (des) nouveau(x) ouvrage(s) à l'usine de Lillion : **20 000 € HT***

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-253502629-20260915-DELIB2026_104-DE

*Si l'usine de Lillion devait être abandonnée, ce sera un raccordement vers le poste de Pompage des Bougrières pour un budget à réévaluer le moment venu.

➢ **Planning prévisionnel de l'opération :**

Le démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre est prévu en **décembre 2026** pour une durée de deux ans. Le démarrage des travaux de création des nouveaux forages ou de réhabilitation est prévu au **1er trimestre 2028** pour une durée de 7 mois.

Considérant les domaines qui ont été délégués au Bureau, il vous est proposé, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

1. Approuver le programme de travaux de création de nouveaux forages ou de réhabilitation sur les sites de La Marionnais et de Lillion pour un montant total de 382 000€ HT ;
2. Dire que les crédits sont prévus au Budget 2026 et seront inscrits aux budgets suivants (Programme 21 – Renforcer et améliorer les usines de production d'eau potable).

Après en avoir délibéré,

Le Bureau adopte le rapport à l'unanimité.

À Rennes, le 15 septembre 2026

La secrétaire de séance,
Anne-Marie AQUILINA

Le Président,
Ludovic BROSSARD

Collectivité Eau du Bassin Rennais
35

Date de publication : 24 SEP. 2026